

Rapport d'essais n° R2EM/EM 17-044

Concernant les plaquettes à liant ciment Blocstar AC19 associées à la colle à carrelage Collifacade.

Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 pages.

A LA DEMANDE DE LA SOCIETE :

**HERMET
LE PRADINAS
RTE N88
81150 LABASTIDE DE LEVIS**

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 53 – veronique.rochette@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Rapport d'essais n° R2EM/EM 17-044**OBJET**

Vérification de l'aptitude à l'emploi des plaquettes à liant ciment Blocstar AC19 en association avec la colle à carrelage Collifacade

TEXTES DE REFERENCE

- Norme EN 1323:2008 - Colles à carrelage - Plaque de béton.
- Norme EN 1348:2008 - Colles à carrelage - Détermination de l'adhérence par traction des mortiers-colles.

OBJET SOUMIS À L'ESSAI

	Colle Collifacade	Elements Blocstar AC19
Description	Mortier colle gris	Découpées au format 5,5 x 5 cm
Date de réception	08/03/2017	08/03/2017
Origine	Malataverne	Marsac sur Tarn (81)
Identification	174095	174096

Date de début et fin pour des essais : du 13 mars 2017 au 21 avril 2017

Opérateur d'essais : Bruno BRANGER

Ingénieur chargé de l'instruction du dossier : Nicolas DESFORGES

Fait à Marne-la-Vallée, le 21 avril 2017

Responsable du Pôle Essais

Rapport d'essais n° R2EM/EM 17-044

1. MODALITES DES ESSAIS

Les modalités des essais sont définies sur la base des normes européennes des colles à carrelage, du Document technique 1 de la certification QB11 des colles à carrelage.

Les conditions propres aux essais réalisés sont indiquées au chapitre 4 « Résultats des essais ».

2. PREPARATION DES EPROUVETTES ET DES MAQUETTES D'ESSAIS

2.1 Gâchage des colles

La colle est gâchée dans les conditions décrites dans les normes européennes en respectant le taux de gâchage et le temps de repos indiqués par le fabricant soit :

COLLE	Collifacade
Taux de gâchage	28 %
Temps de repos	5 min

La spatule utilisée est de type U6 (6 x 6 x 6 mm) pour la mise en œuvre des formats 5,5 x 5 cm.

La pose des carreaux est réalisée en double encollage.

2.2 Supports des maquettes

Les supports utilisés pour les maquettes sont conformes à la norme EN 1323.

2.3 Carreaux associés

Les carreaux utilisés pour les essais sont :

- des éléments découpés au format 5,5 x 5 cm,

Les séries commerciales et coloris testés pour chaque essai sont indiqués à chaque paragraphe des résultats d'essais.

3. CODIFICATIONS

- Codification des modes de rupture :

Les modes de rupture relevés au cours des essais d'adhérence sont codifiés de la façon suivante :

AF-S	Rupture adhésive entre la colle et le support	CF-A	Rupture cohésive dans la colle
AF-T	Rupture adhésive entre le carreau et la colle	CF-S	Rupture cohésive dans le support
BT	Rupture adhésive entre le carreau et la pièce de traction	CF-T	Rupture cohésive dans le carreau

4. RESULTATS DES ESSAIS

4.1 Essais d'adhérence après conditionnement

- Essais d'adhérence par traction perpendiculaire avec la colle collifacade :

Les essais sont réalisés suivant la norme EN 1348 modifiée comme suit :

- Les carreaux Winckelmans sont remplacés par les carreaux Blocstar AC19 redécoupés au format 55x50mm
- La pose est effectuée en double encollage.

Conditionnement des maquettes	Dalle associée	Valeurs d'arrachement (N/mm ²)		Mode de rupture	Moyenne des contraintes de rupture (N/mm ²)
Adhérence après action de l'eau 7 jours laboratoire+21 jours eau + 25 cycles gel/dégel	CEN	1,1	1,2	CF-A	1,4
		1,6	1,5		
		1,1	1,5		
		1,5	1,3		
		0,8*		AF-T	

* Valeur en dehors des 20 % de la moyenne des valeurs d'arrachement, non prise en compte dans le calcul de la moyenne des contraintes de rupture.

Fin de rapport